



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-350-1

Version PDF

Autre référence : 2010-350

Ottawa, le 2 juillet 2010

Avis de demandes reçues

Plusieurs collectivités

Modification à l'article 1 et prorogation de la date limite de dépôt des interventions/observations relatives à l'article 1 uniquement au 20 juillet 2010

À la suite de l'avis de consultation de radiodiffusion 2010-350, le Conseil annonce que l'article suivant est modifié à la demande de la requérante. **Le changement est en caractère gras :**

Article 1

Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse)
N° de demande 2010-0780-8

Demande présentée par MacEachern Broadcasting Limited relativement à l'entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise CIGO-FM Port Hawkesbury.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de la station en augmentant la puissance apparente rayonnée de 19 000 watts à **38 100** watts (antenne non-directionnelle avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 171,1 mètres). Tous les autres paramètres techniques demeureront inchangés.

En raison de cette modification, le Conseil estime approprié de proroger la date limite de dépôt des interventions/observations relatives à l'article 1 uniquement jusqu'au **20 juillet 2010**.

Secrétaire général